

DÉCRYPTAGE

**14
milliards €**

C'est la valeur record des exportations de vins et spiritueux en 2019, selon la Fédération des exportateurs de vins et spiritueux (FEVS).

Les ventes de vins se sont établies à 9,3 milliards €, en hausse de 4,4% par rapport à 2019, tandis que celles des spiritueux se sont appréciées de 8,8%, pour atteindre 4,7 milliards €, dont 3,5 milliards € pour le seul Cognac. Vins et spiritueux confondus, les exportations progressent de 5,9%, pour atteindre un record de 14 milliards €. La FEVS relativise la performance, en partie biaisée par l'anticipation des achats aux États-Unis et au Royaume-Uni, en raison respectivement des tensions commerciales et du Brexit. L'instauration d'une taxe de 25% sur les vins tranquilles embouteillés a engendré un recul des exportations de 17,5% vers les États-Unis au dernier trimestre 2019. La FEVS attend des mesures de soutien du Gouvernement.

LabelPulvé, le printemps des pulvérisateurs viticoles

Les pulvérisateurs viticoles sont désormais classés selon leur efficacité. Les plus vertueux permettent d'escompter une réduction de 50% des doses appliquées.

Pourquoi certifier les pulvérisateurs viticoles ?

Contrairement aux cultures basses et aux appareils à rampes, les pulvérisateurs viticoles doivent composer avec l'architecture arbustive de la vigne, par ailleurs très évolutive en cours de saison. La diversité des modes de plantation et des modes de conduite, parfois au sein d'une même exploitation, complique la donne. Résultat : selon l'Institut français de la vigne et du vin (IFV), entre 20 à 70% du volume de pulvérisation peut manquer sa cible selon les stades de végétation, les matériels en usage et les réglages.

Quels sont les fondements scientifiques de LabelPulvé ?

Le projet de labellisation a pour élément déclencheur la mise au point, en 2013, du banc d'essai EvaSprayViti, par l'IRSTEA, devenu l'INRAE, et l'IFV. Ce banc d'essai se compose de collecteurs artificiels mimant les feuilles de vigne, disposés sur 4 rangs de 10 m de long, avec une modularité permettant de simuler plusieurs stades végétatifs (début, milieu et pleine végétation). Il permet de quantifier en conditions contrôlées et répétables la part de produit réellement déposée sur le végétal, la qualité de sa répartition et par différence les pertes au sol et dans l'atmosphère.

Quels sont les progrès garantis par LabelPulvé ?

Les pulvérisateurs soumis à la certification sont évalués à trois stades végétatifs distincts pour les vignes larges et à deux stades pour les vignes étroites. La certification a pour référence les pulvérisateurs à voûte pneumatique, qui représentent environ les deux tiers du parc français. Ces appareils sont crédités de la note B. Ceux dont le dépôt sur feuilles est inférieur à celui des voûtes héritent de la note C. Les appareils plus performants sont répartis en deux classes A et A+. La classe A autorise une réduction de la dose d'emploi de 30% tout en



assurant une couverture sur feuille équivalente à la classe B. Pour la classe A+, la réduction atteint 50%. Une note finale de 1 à 7 donne une vision globale du classement de la machine, en termes de qualité de pulvérisation et de potentiel d'économie de produits phytosanitaires. On distingue 7 classes de performance (1 à 7), la 1 étant la plus performante.

Comment identifier les pulvérisateurs certifiés LabelPulvé ?

Une étiquette spécifique, affichant la note comprise entre 1 et 7, est apposée sur les appareils certifiés. L'ensemble des informations les caractérisant (dont le classement A+, A, B ou C), sera prochainement accessible sur un site internet dédié, lequel recensera tous les appareils labellisés, ainsi que les réglages requis par chacun pour optimiser la qualité de pulvérisation. La certification relève d'une démarche volontaire pour les constructeurs. Elle peut emprunter deux voies : individuelle ou par typologie. Les dossiers de demande sont examinés par une commission technique dédiée constituée d'experts indépendants. ■



Les Vins de France, un gisement de valeur et de créativité

L'Association nationale interprofessionnelle des Vins de France entrevoit des opportunités pour des vins au profil ciblé et à l'approvisionnement spécifique et contractualisé, issus notamment de Vignobles Innovants et Éco-responsables (V.I.E.).

» Dix ans après leur intronisation par la réforme de l'OCM vin, les Vins de France trouvent leurs marques, aux sens propre et figuré. Dépourvus d'indication géographique, mais portés par des marques et pouvant mentionner le cépage et le millésime, les Vins de France (dits sans IG) représentent bon an mal an 10% de la production nationale, derrière les AOP (57%) et les IGP (33%). Sans en être inféodés, les marchés export constituent leur salut. « Dans un marché français mature, caractérisé par une consommation baissière et plus responsable, les Vins de France sont stratégiquement positionnés à l'export », déclare Serge Tintané, président de l'Association nationale interprofessionnelle des Vins de France (Anivin de France). « Nos vins trouvent également leur place sur des marchés porteurs émergents où ils séduisent des consommateurs qui n'ont pas nécessairement notre culture vitivinicole mais qui s'avèrent sensibles à la « marque » France et à ses gages qualitatifs, environnementaux et sociétaux ».

GOÛTS CIBLÉS, SOURCING SÉCURISÉ

L'image valorisante de la France, la visibilité revendiquée des cépages ou encore des produits à marque forte constituent des conditions nécessaires pour s'imposer à l'export. Mais elles ne sont pas suffisantes. Selon l'Anivin de France, pour séduire et fidéliser les distributeurs et les consommateurs étrangers, les Vins de France doivent répondre à d'autres obligations. « La première d'entre elles, c'est bien évidemment d'identifier des profils de vins correspondant aux goûts de nos clients cibles », détaille Serge Tintané. « La seconde, c'est de garantir la constance dans

le temps du profil de nos vins et d'assurer à nos distributeurs un approvisionnement sans faille, indépendamment des aléas. Sur les marchés internationaux, dans un environnement très concurrentiel, vous n'avez pas le droit de manquer de produits, sans quoi vos réseaux de distribution se referment instantanément ». Pour répondre à ces impératifs, les opérateurs sont ainsi contraints de sécuriser leur sourcing, autrement dit de contractualiser en amont. « L'expérience démontre que la création de partenariats très forts entre les opérateurs et les producteurs apporte des garanties mutuelles aux deux parties, en termes de création de valeur et de visibilité sur l'avenir », assure le président de l'Anivin de France.

DES VIGNOBLES DÉDIÉS

Ainsi balisé, le cahier des charges des Vins de France conseille très fortement leur mise en place sur des vignobles dédiés. Avec le support de l'Institut Français de la vigne et du vin (IFV), l'Anivin de France a d'ailleurs beaucoup investi en recherche et développement pour définir et accompagner le déploiement d'un modèle de production offrant le maximum de garanties à toutes les parties. Il en est sorti le concept de V.I.E. : Vignobles Innovants et Éco-responsables. Ces vignobles repoussent les limites de la mécanisation, s'agissant notamment de la taille ou de l'irrigation fertilisante, et visent à maximiser la productivité de la vigne et du travail, simulateur financier en ligne à l'appui. « Les V.I.E. représentent un support idéal au développement des cépages résistants aux maladies et plus largement aux techniques respectueuses de l'environnement », argumente Serge Tintané. « Les Vins de France constituent une catégorie où tout peut s'imaginer en matière de créativité. Leurs perspectives de développement sont considérables ». En grande distribution, les Vins de France avec mention de cépage ont progressé de 10% en volume et de 11% en valeur entre 2018 et 2019. A l'export, la progression s'est établie à 3% en volume et à 5% en valeur sur la même période. ■

FOCUS

2020, ANNÉE ROBOTIQUE

Après plusieurs années de recherche et développement, pas moins de trois constructeurs français s'apprêtent à commercialiser des robots dédiés à la conduite du vignoble. Pionnière en matière de robotisation, Naïo Technologies achève de finaliser Ted, un robot enjambeur et désherbeur, dont 2 exemplaires de pré-série ont arpenté le vignoble hexagonal l'an passé. La start-up champenoise Vitibot lance de son côté les enjambeurs Bakus, qui pourraient se muer en pulvérisateur, avec bacs récupérateurs. L'entreprise nantaise Sitia enfin, propose avec Trektor un porteur multi-fonctions et multi-espèces (vigne, arboriculture, maraîchage), à motorisation hybride.

AGENDA

- 13 MARS 2020 ➤ MONTPELLIER (34)
Les Journées scientifiques vigne-vin
- 24-26 MARS 2020 ➤ MÂCON (71)
VinEquip –Salon des équipements et services viti-vinicoles
- 28-31 MAI 2020 ➤ COGNAC (16)
27ème Festival international Oenovidéo